

**ARRETE N° 2022-059**

Fixant la capacité d'accueil de formation dans les instituts ou écoles du secteur paramédical

**RENOUVELLEMENT - AUGMENTATION DE CAPACITE D'ACCUEIL ANNUELLE****Institut de Formation en Masso-Kinésithérapie (IFMK)  
de l'Ecole Nationale de Kinésithérapie et de Rééducation (ENKRE)**

rattaché aux Hôpitaux Saint-Maurice, 12-14 rue du Val d'Osne – 94410 Saint-Maurice

**LA PRESIDENTE DU CONSEIL REGIONAL D'ILE-DE-FRANCE**

<b>VU</b>	le code de la santé publique et notamment ses articles L.4383-3 et R.4383-2 ;
<b>VU</b>	l'arrêté du 17 janvier 2020 relatif à l'admission dans les instituts préparant au diplôme d'Etat de masseur-kinésithérapeute ;
<b>VU</b>	l'arrêté n° 2022-003 du 5 janvier 2022 portant délégation de signature du Pôle Transfert, Recherche, Enseignement Supérieur et Orientation en Réseaux ;
<b>VU</b>	la délibération n° CP 2022-034 du 28 janvier 2022 approuvant le règlement régional des formations paramédicales ;
<b>VU</b>	l'arrêté n° 16-289 du 19 juillet 2016 portant renouvellement de la capacité d'accueil de 80 places de l'Institut de Formation en Masso-kinésithérapie de l'ENKRE ;
<b>VU</b>	les arrêtés portant augmentation de la capacité d'accueil : n°17-94 du 7 juin 2017 (+3 places), n° 18-099 du 10 avril 2018 (+2 places), n° 19-203 (+3 places) du 26 juin 2019 ;
<b>VU</b>	l'instruction favorable par les services régionaux du dossier de demande n°62634 déposé le 1 <sup>er</sup> février 2021 ;
<b>VU</b>	l'avis du Directeur de l'Agence Régionale de la Santé d'Île-de-France du 6 mai 2021 ;

**Considérant** l'arrêté du ministère des solidarités et de la santé du 30 juin 2020 modifiant l'arrêté du 24 janvier 2020, fixant le nombre d'étudiants à admettre en première année d'études préparatoires aux diplômes d'Etat de masseur- kinésithérapeute et de psychomotricien au titre de l'année universitaire 2020-2021.

**Article 1**

**Autorise l'augmentation de la capacité d'accueil de 10 places** par an réservées aux sportifs de haut niveau, en formation initiale par voie scolaire pour l'Institut de Formation en Masso-kinésithérapie de l'ENKRE, situé 12 rue du Val d'Osne - Saint-Maurice (94).

## Article 2

**Décide de renouveler l'autorisation** accordée à l'Institut de Formation en Masso-Kinésithérapie, situé 12, rue du Val d'Osne - Saint-Maurice (94).

## Article 3

La capacité totale d'accueil de l'institut est fixée à **98 places maximum par an**, en formation initiale par voie scolaire, hors apprentissage.

## Article 4

Cette autorisation est valable cinq ans à compter du 19 juillet 2021.

Fait à Saint-Ouen-sur-Seine en 1 exemplaire  
Le 10 mars 2022

La présidente du conseil régional  
**Valérie PECRESSE**

Par délégation,

**Laurence LARIDANT**

Adjointe à la cheffe du service des  
relations avec les organismes

